

RÈGLEMENT URBAN TRAIL DES SARDINES

Article 1 : Organisateurs

L'*Urban trail des Sardines* (UTDS) est une course semi nature/urbaine organisée par la Team RUN IN SGXV (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse : utds.saintgilles@gmail.com

Article 2 : Dates, horaires et circuits

L'UTDS aura lieu le samedi 11 avril 2026 à Saint Gilles Croix de Vie à partir de 14h30. Il est composé de 2 courses : 13km et 7km. Les courses empruntent à la fois les sentiers , la plage et les petites rues de la ville.

Départ 7km : **14h30** du village de la course quai Garcie Ferrande

Départ 13km : **16h00** du quai de la République

Le retrait des dossards se fera sur place sur le village d'arrivée. Pour la course 13km et pour le 7km, le retrait des dossards se fera maximum 30 min avant chaque départ. 7km (max 14h00) et 13km (max 15h30). Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et ainsi visible pendant toute la durée de la course. Vous devez être présent(e)s 15 min sur site avant chaque départ.

Article 3 : Conditions d'inscription

1 : Catégories d'âge

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes nées avant le 31 décembre 2008.

2 : Mineurs

Les mineurs peuvent s'inscrire à condition d'avoir une autorisation parentale le jour de la course et de la présenter sur place au retrait du dossard ou en ligne à l'inscription.

3 : PPS et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA (autres licences non acceptées)**
- soit le **PPS : Parcours Prévention Santé** avant la course sur votre dossier d'inscription. Voici le lien du PPS : <https://pps.athle.fr/> . Vous pourrez déposer le PPS sur votre compte afin de valider votre inscription à partir du 1er janvier 2026.
- Nous demanderons aux parents de signer une **autorisation** sur place le jour de la course au retrait du dossard pour les enfants. Nous mettrons à disposition des autorisations types pour les courses enfants. Les **horaires des départs** des courses enfants sont à titre indicatif et pourront être modifiés.

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement en ligne via nos réseaux sociaux ou directement sur le site de notre partenaire NJUKO. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place le jour de la course. La remise des dossards se fera le vendredi 10 avril de 16h à 19h à Côté Bières Côté Vins et sur le village de la course jusqu'à 15h30 le jour de la course. Vous devez obligatoirement **retirer votre dossard à titre personnel** en présentant votre carte d'identité. Il ne sera pas possible de retirer le dossard d'une tierce personne pour des raisons de sécurité.

1 : Prix des dossards UTDS

L'inscription est de 17€ par personne pour le 13km et de 10€ pour le 7km, les frais de service du site d'inscription seront en sus.

2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans l'accord de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans notre accord, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée et ne pourra plus participer à de futures éditions de l'UTDS. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Nous mettrons en place une liste d'attente au 1er janvier. Si vous souhaitez ou vous devez annuler votre participation à l'UTDS, vous pourrez le faire sans aucune justification. Vous aurez simplement à nous le faire savoir par mail et nous vous rembourserons aussitôt. Ensuite, nous proposerons votre dossard à la prochaine personne sur la liste d'attente.

Article 5 : Courses enfants

Nous proposons 4 courses enfants : 800m, 1600m et 2400m et Duo avec 3 catégories d'âge

Course 1 Départ 10h30 : **800m** : Éveils U10 nés entre 2017 et 2019 (1 tour)

Course 2 Départ 10h45 : **1600m** : Poussins U12 nés entre 2015 et 2016 (2 tours)

Course 3 Départ 11h00 : **2400m** : Benjamins et minimes nés entre 2011 et 2014 (3 tours)

Course 4 Départ 11h15 : **2400m** : Parents et enfants nés entre 2011 et 2016 avec 3 tours (1 tour enfant solo, 1 tour parent solo, 1 tour en duo)

Le tarif de chaque course sera de 1€ / enfant et 2€ pour Parent / Enfant. Chaque enfant recevra une médaille et les 3 premiers filles et garçons de chaque catégorie recevront une coupe. Les 3 premiers duos parent / enfant seront récompensés. Les jauges de participants sont limitées à 100 enfants sur toutes les courses enfants et 20 duos parent / enfant.

Articles 6 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société Chronos Metron via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 7 : Pack entreprise

Nous proposons 1 pack **entreprise**. Des équipes de 4 personnes : hommes ou femmes ou mixtes au choix libre. Le classement sera réalisé en fonction de vos performances à l'arrivée au scratch. Nous récompensons les 3 meilleures équipes. Voici l'offre :

Pack Team Running : 25€ / dossard

- Dossards personnalisés avec le nom de votre entreprise + lot coureur
- Espace privatisé sur le village avec boissons, grignotages et bagagerie

Une partie des recettes sera reversée à une association.

Article 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 9 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants sont du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Article 10 : Classements et récompenses

Les 6 premiers des classements individuels masculins et féminins seront récompensés pour le 13km et les 3 premiers des classements individuels masculins et féminins pour le 7km.

Chaque coureur recevra un lot lors du retrait du dossard.

Article 11 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera une disqualification immédiate.

Article 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 13 : Annulation, intempéries

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de tout autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents prétendent à quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

Article 14 : Barrières horaires

Pour des raisons d'organisation, le temps de course maximum sera de 1h45 pour le 13km. Vous devez arriver au plus tard à 17h45 sur la ligne d'arrivée. Toute personne arrivant après 17h45 ne sera pas considérée comme finisher de la course. Pour la course 7km, vous aurez 1h00 maximum pour finir la course et être considéré comme finisher. Cela veut donc dire que vous devez arriver au plus tard à 15h30 sur la ligne d'arrivée. L'Organisation se réserve le droit de stopper tout concurrent(e) se trouvant dans un état physique qui pourrait compromettre sa santé et son intégrité personnelle.